

Non classifié

DCD/DAC/M(2017)2/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

27-Jun-2017

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

DCD/DAC/M(2017)2/FINAL  
Non classifié

### COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1025E RÉUNION DU CAD

qui s'est tenue le 9 mars 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

*Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2017)2] a été approuvé à la réunion du CAD du 26 avril 2017, au titre du point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2017)4], et est publié sous forme de document FINAL.*

Personnes à contacter : Eric Bensel - Tél. : +33 (0)1 45 24 76 52 - courriel : eric.bensel@oecd.org ;  
Françoise Villard - Tél. : +33 (0)1 45 24 17 82 - courriel : francoise.villard@oecd.org

JT03416731

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

*Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.*

Français - Or. Anglais

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1025E RÉUNION DU CAD

tenue le 9 mars 2017 au Centre de conférences de l'OCDE à Paris

### **Point 1. Allocution de bienvenue de la Présidente et adoption de l'ordre du jour [DCD/DAC/A(2017)3]**

1. À l'ouverture de la réunion, la Présidente du CAD donne la parole au Directeur de la DCD qui propose d'inverser l'ordre des points 7 et 8. Le Comité approuve l'ordre du jour avec cette unique modification.

### **Point 2. Approbation des projets de comptes rendus succincts [DCD/DAC/M(2016)10/REV1] et [DCD/DAC/M(2016)18/REV1]**

2. La Présidente du CAD invite le Comité à approuver les comptes rendus succincts de la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, tenue les 10 et 11 octobre 2016, et de la 1022<sup>e</sup> réunion du CAD qui a eu lieu le 6 décembre 2016. Elle rappelle aux délégués que, à l'issue de la réunion du CAD de février 2017, un certain nombre de membres ont formulé des commentaires écrits sur ces comptes rendus. Les versions présentées aujourd'hui pour approbation tiennent compte de ces modifications. Le Comité approuve alors les deux comptes rendus tels que proposés.

### **Point 3. Exposé général du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD [DCD/DAC/RD(2017)3/RD2] et [DCD/DAC(2017)8]**

3. Le Directeur de la DCD présente les activités menées récemment ou en cours. Il fait savoir au Comité que le Secrétariat a diffusé un document de séance [DCD/DAC/RD(2017)3/RD2] qui apporte des précisions sur bon nombre des événements récents concernant notamment les organes subsidiaires du CAD et les travaux que mène actuellement le Secrétariat. Il annonce que le Secrétariat est parvenu à réserver des salles pour la tenue d'une Réunion au niveau des hauts fonctionnaires le 14 juin et d'une Réunion à haut niveau les 30 et 31 octobre. Par ailleurs, le 24 février, le Secrétariat a soumis au CAD une proposition [diffusée sous la cote DCD/DAC(2017)8] visant à répondre à la demande formulée lors de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de procéder à l'examen des instruments juridiques. Le Secrétariat s'est mis en rapport avec la Direction juridique pour élaborer cette proposition, qu'il soumet au CAD pour approbation selon la procédure écrite, suivant le principe de l'approbation tacite. La Direction juridique est chargée de présenter un rapport d'étape à la RCM de cette année ; elle doit donc obtenir une réponse de la part de tous les comités avant fin mars.

4. Le 8 mars, à l'occasion de la Journée de la femme, l'OCDE lancé un dialogue sur les politiques à suivre consacré à l'autonomisation économique des femmes dans les pays en développement. Ce nouveau dialogue définira des orientations pratiques destinées à améliorer les politiques et les activités de coopération pour le développement visant à concrétiser l'ODD 5. Le lancement a été effectué par la Présidente du CAD et le Président du Comité directeur du Centre de développement lors de la première manifestation à haut niveau sur l'égalité hommes-femmes organisée par le Pôle développement.

5. Le Directeur indique par ailleurs que, depuis la dernière réunion du Comité, il a effectué des missions auprès des services centraux de l'Union européenne, de Belgique, d'Allemagne et du Danemark, et remis les rapports correspondants à la Présidente du CAD. D'autres missions, au Royaume-Uni et en Suisse, sont prévues avant la fin du mois. Par ailleurs, le Secrétariat s'est rendu récemment à New York pour assister à des réunions sur les petits États insulaires en développement (PEID), à des discussions avec

des représentants des Nations Unies, et à une manifestation sur le Soutien public total au développement durable (SPTDD) organisée en marge de la Commission statistique des Nations Unies. Cette manifestation a été particulièrement fructueuse ; il en ressort que le succès de la mesure du SPTDD dépendra au bout du compte de la capacité du système des Nations Unies de continuer à y coopérer, sachant que ce processus doit être mené à l'échelle mondiale.

6. Le Directeur conclut son intervention en rappelant aux délégués qu'une réunion-déjeuner est organisée plus tard dans la journée afin de discuter des travaux du Groupe de travail temporaire du CAD sur les réfugiés et les migrations. Ce déjeuner-débat se déroulera en présence d'organisations de la société civile et servira à préparer la discussion formelle du Groupe de travail, qui se tiendra le lendemain.

7. La Présidente du CAD prend alors la parole pour rendre compte de divers événements intéressant sa fonction. Elle évoque sa mission à New York où elle a rencontré le nouveau Secrétaire général des Nations Unies. Ils sont convenus que leurs mandats, qui présentent tout à la fois des différences et des points communs, recèlent des synergies importantes, et que les deux institutions doivent travailler de concert pour donner corps au programme de consensus sur le développement. Au cours de son séjour à New York, elle a également rencontré des responsables de plusieurs organes des Nations Unies. La collaboration entre les Nations Unies et le CAD suscite un intérêt manifeste.

8. La Présidente relate ensuite le lancement de l'examen par les pairs de la Pologne auquel elle a assisté à Varsovie. Elle étudie, avec l'Islande, la possibilité de lancer prochainement l'examen de l'Islande. Elle ajoute qu'il serait utile de réfléchir au moyen d'utiliser les examens par les pairs pour donner plus de visibilité aux travaux du CAD.

9. La Présidente s'est rendue au Salon mondial de la téléphonie mobile de Barcelone, qui réunit tous les grands opérateurs mobiles. Elle a participé à une table ronde sur la concrétisation des ODD avec les acteurs de ce secteur. Pour le CAD, la possibilité d'être présent sur ce type de manifestations non liées au développement est appréciable. La Présidente s'efforcera de communiquer les enseignements tirés de cette manifestation au Forum mondial sur le développement, le 5 avril prochain.

10. La Présidente annonce que le Bureau est convenu que des réunions du CAD se tiendront en avril et en juin, et trois autres à l'automne – outre les réunions déjà confirmées –, et qu'il en précisera ultérieurement le calendrier exact. Elle souligne le vif intérêt qui se manifeste en dehors du CAD pour l'organisation de réunions ou de groupes de travail sur certaines thématiques, les partenaires se tournant vers le CAD pour fournir une enceinte de débat et lancer des idées.

11. Au cours de la discussion, le délégué suisse rappelle au Comité que la réunion du Dialogue Arabe-CAD sur le développement aura lieu le 27 mars à Berne sous les auspices de la Direction du développement et de la coopération. Dans la foulée, la Suisse organisera une « Journée de l'eau », le 28 mars. Le délégué invite les membres du CAD à s'assurer qu'un haut représentant en poste dans leur capitale assiste à la réunion.

12. Les délégués insistent sur l'importance majeure des travaux réalisés sur le SPTDD et les PEID et demandent à ce que ces deux sujets fassent l'objet de discussions plus approfondies au sein du Comité. Le Secrétariat souligne qu'il importe de parvenir très rapidement à un consensus sur le rôle du CAD dans le SPTDD de façon à ce que les données soient prêtes en temps voulu. L'axe de travail sur les PEID est d'autant plus pertinent qu'il apporte des éléments d'information utiles aux discussions sur la coopération triangulaire, le développement dans les pays en transition, et la vulnérabilité.

13. En ce qui concerne l'examen du processus d'établissement des normes, les membres sont nombreux à souhaiter qu'une discussion de fond ait lieu au sein du Comité afin d'échanger des vues et

d'arrêter un plan d'action. Après concertation avec le Secrétariat, la Présidente annonce que la réunion informelle du 15 mars comportera une session supplémentaire de deux heures ; une procédure écrite formelle pourra ensuite être mise en place si nécessaire de sorte que le plan puisse être approuvé avant l'échéance de fin mars.

#### **Point 4. Méthodologie révisée pour les Examens par les pairs [DCD/DAC(2017)5]**

14. Le Secrétariat (Mme Karen Jorgensen) fait le point sur le processus de mise à jour du manuel de référence pour les examens par les pairs, soulignant qu'il convient en priorité de donner des indications claires aux membres qui feront prochainement l'objet d'un examen. Un large soutien s'exprime en faveur du cadre mis à jour, qui est considéré comme un exemple concret de la capacité du CAD à s'adapter au nouveau programme de consensus sur le développement.

15. Les membres sollicitent quelques ajouts, par exemple concernant les pays les plus en difficulté et le volet « ne laisser personne de côté », et demandent que les références clés soient mises en relief. Les propositions relatives à l'intégration de la « roue des ODD » ou les interprétations de la notion de cohérence des politiques au service du développement durable, qui sont formulées au cours de la discussion, ne suscitent pas l'unanimité. Les membres tiennent également à revenir sur le manuel de référence pour les examens par les pairs lorsque des mesures liées à la réforme du CAD auront été décidées. Sur cette base, les membres approuvent le manuel de référence sur le principe. Les observations formulées au cours de cette discussion – ainsi que les commentaires écrits finaux reçus d'ici le 15 mars – ayant fait l'objet d'un consensus clair seront intégrés avant la diffusion du manuel de référence dans sa version finale, le 17 mars.

16. Le manuel de référence révisé sera désormais appliqué à tous les examens, à commencer par celui du Luxembourg. Parallèlement, les membres seront invités à formuler des commentaires écrits pendant une longue période. Ces commentaires seront mis à profit, de même que l'expérience accumulée dans l'application de ce nouveau cadre, lors de la révision de l'outil d'examen par les pairs et du manuel de référence, en temps voulu au cours de l'année 2018, lorsque des mesures au titre la réforme du CAD auront été approuvées.

17. Les membres sont par ailleurs invités à se prononcer sur les propositions relatives à la révision du processus d'examen par les pairs, notamment sur le format du rapport et des réunions. Tout en exprimant le souhait de se pencher de nouveau sur le processus d'examen par les pairs à la lumière du programme d'action pour la réforme du CAD, les membres approuvent les modifications ci-après :

- faire des missions sur le terrain une pratique normale du processus d'examen par les pairs, tout en ménageant la possibilité d'obtenir le point de vue des acteurs sur le terrain par d'autres moyens, au cas par cas ;
- veiller à ce que la partie I du rapport soit plus équilibrée, plus stratégique et plus courte, et puisse aussi servir de résumé ;
- ajouter une description du système de coopération pour le développement du membre dans la partie II ;
- enrichir les réunions d'un thème lié à l'innovation, éventuellement avec la participation d'intervenants extérieurs ; et
- assurer la diffusion (par le membre) des examens par les pairs au niveau du pays et piloter le lancement d'un examen par les pairs dans un pays partenaire.

18. Le Secrétariat reviendra prochainement vers le Comité au sujet du programme d'action en matière d'apprentissage.

**Point 5. Instruments du secteur privé [DCD/DAC/RD(2017)3/RD1]**

19. Dans ses remarques liminaires, la Présidente du CAD souligne le rôle que joue le groupe d'étude sur les instruments du secteur privé (ISP) pour améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs du développement et les spécialistes des crédits à l'exportation et relayer les points de vue de la société, ce qui a permis aux propositions présentées cette année d'être de meilleure qualité que celles de l'année dernière. Elle insiste par ailleurs sur l'importance de l'accord dans la définition des futurs travaux du CAD sur les ISP et rappelle qu'il est urgent de prendre des décisions, dans le contexte des engagements du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et des objectifs de développement durable, afin de préserver l'APD mais aussi de l'utiliser comme catalyseur. Elle rappelle que le cadre pour les ISP a été défini lors de deux Réunions à haut niveau et une Réunion au niveau des hauts fonctionnaires et que le débat porte désormais sur les modalités précises d'application, qui doivent correspondre aux objectifs définis, à savoir stimuler le recours aux instruments du secteur privé sans gonfler les chiffres de l'APD et garantir que les investissements servent un objectif de développement, conformément aux principes de base de l'APD. Elle estime que les efforts du groupe d'étude pour élaborer des propositions ont été concluants, que la question ne pose plus de problème technique et qu'une décision s'impose. Elle commente les trois aspects de la proposition du Secrétariat – additionnalité, mécanismes de sauvegarde relatifs à la concurrence, et calcul de l'effort d'APD crédité – et enjoint le Comité à prendre une décision en avril.

20. La co-présidente coréenne du groupe d'étude sur la modernisation de l'APD pour sa composante concernant les ISP (Mme Koo) décrit les travaux du groupe d'étude et précise que tous les membres ont été tenus informés de ces travaux par l'intermédiaire de l'espace communautaire dédié et de réunions d'information. Les travaux du groupe d'étude n'ont pas abouti à une recommandation finale mais ont permis d'examiner de manière approfondie les préoccupations des différentes parties prenantes.

21. Le Secrétariat (M. Schütte et Mme Benn) présente le document DCD/DAC/RD(2017)3/RD1 et invite les membres à formuler des commentaires sur : i) l'évaluation qu'a faite la DCD des options relatives au calcul de l'effort d'APD crédité, mais aussi des mécanismes de sauvegarde relatifs à la concurrence et de l'additionnalité ; ii) la proposition de mener des travaux, dans une deuxième étape, sur des problèmes conceptuels plus larges, qui ne peuvent être résolus qu'en collaboration avec les organes chargés des crédits à l'exportation et le Comité de l'investissement ; et iii) la question de savoir si l'évaluation conduite par la DCD peut constituer le socle d'un jeu de propositions sur la mise en œuvre qui serait soumis pour décision à la réunion du CAD d'avril. Les membres formulent les observations suivantes :

- L'Australie demande des précisions sur les simulations et se déclare favorable au dialogue entre les secrétariats du CAD et du CGE, qui a bien fonctionné jusqu'à présent.
- L'Autriche adressera ses commentaires écrits à l'issue d'une réunion avec son OCE prévue mi-mars. La décision ne doit pas être précipitée.
- La Belgique estime qu'en ce qui concerne le calcul de l'effort d'APD, l'option D ne cadre pas avec le mandat défini à la Réunion à haut niveau et ne devrait pas être présentée sur le même plan que les autres options. Elle est favorable au groupe d'options A-B-C mais indique que deux points ont retenu son attention : le calcul devrait être présenté comme un calcul de l'effort d'APD crédité et non comme un calcul de l'équivalent-don ; en ce qui concerne le taux d'actualisation, la nouvelle composante pourrait conduire à comptabiliser deux fois le risque puisque celui-ci est déjà pris en compte dans les primes pour le risque-pays et la majoration pour le secteur privé.

S'agissant des mécanismes de sauvegarde, elle est favorable à l'objectif de maintenir une distinction claire entre les crédits à l'exportation et l'aide liée au commerce, et est disposée à étudier les options proposées. S'agissant de l'additionnalité, la Belgique estime que l'option 1 devrait suffire si l'additionnalité financière est clairement établie, mais pourrait se ranger à l'option 2 si cela peut aider à dégager un consensus. Elle fait observer que l'examen prévu dans un délai de deux ans permettra de procéder à des ajustements.

- Le Canada souscrit globalement à l'évaluation du Secrétariat mais formulera des commentaires écrits après consultations dans sa capitale.
- La République tchèque indique que le document constitue une bonne base de négociation et retient quant à elle l'option D pour le calcul de l'effort d'APD.
- Le Danemark partage l'opinion selon laquelle il est urgent de prendre une décision, mais souligne qu'il faut faire preuve de rigueur et ne pas se tromper. En ce qui concerne le calcul de l'effort d'APD, il est favorable à l'option A mais est disposé à étudier les autres options et leurs implications. S'agissant de la transparence, il pourrait envisager l'option 1 comme solution de court terme et, concernant l'additionnalité, pourrait accepter les deux options. Il insiste sur la nécessité de poursuivre la collaboration et le dialogue entre la sphère du développement et celle des échanges, et éventuellement, d'étudier le cadre institutionnel qu'offre l'OCDE à cet égard pour assurer une meilleure coordination des efforts. Il formulera d'autres commentaires par écrit.
- L'Union européenne relève que de nombreux progrès ont été faits sur les questions liées aux crédits à l'exportation, les mécanismes de sauvegarde et la transparence. Elle rappelle que le CAD discute de cette question depuis 2012 et qu'il est nécessaire de parvenir à un accord compte tenu de l'Agenda 2030. Elle estime que le document du Secrétariat constitue la base d'un compromis, et souligne qu'il importe d'être cohérent avec l'accord issu de la Réunion à haut niveau de 2014. En ce qui concerne la transparence, il convient de tenir compte des besoins des organismes de crédits à l'exportation, mais aussi des contraintes des IFD. Elle note par ailleurs que l'accord porte sur la cohérence des politiques, mais doit avoir pour effet de catalyser davantage de ressources pour le développement.
- La Finlande est d'avis qu'il faudrait donner plus de temps au groupe d'étude pour entrer dans les détails des options proposées. Elle est favorable à l'option D pour le calcul de l'effort d'APD et estime que les dispositions sur la transparence *ex ante* sont nécessaires en ce qui concerne l'aide non liée.
- La France exprime l'idée que la méthode retenue pour le calcul de l'effort d'APD ne devrait pas revenir sur les décisions prises aux Réunions à haut niveau ; elle doit être simple, compréhensible et tracer une ligne de démarcation claire entre les crédits à l'exportation et l'APD. Avec les options A, B et C, il y a un risque de double comptage du risque ; les paramètres sont trop éloignés des décisions des Réunions à haut niveau, il conviendrait de les simplifier. L'option D pourrait fonctionner, en appliquant des coefficients fixes par catégorie de pays classés en fonction du revenu, par exemple : 5 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ; 15 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; et 25 % pour les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu.
- L'Allemagne se demande si les options A, B et C sont compatibles avec les décisions des Réunions à haut niveau de 2014 et 2016 et, si le taux du FMI n'a pas été pris en compte dans ces options, il peut être intéressant d'étudier l'option D plus avant car elle cadrerait davantage avec les décisions des Réunions à haut niveau. La présentation de l'option D ne serait pas nécessairement plus complexe puisque la décision prise précédemment de comptabiliser l'APD sur une base institutionnelle a déjà introduit une méthode peu classique de comptabilisation de l'APD.

- L'Italie estime qu'il faudrait plus temps pour parvenir à une décision. Aucune position n'a pour l'instant été arrêtée à l'échelle de l'ensemble de son administration – elle sera communiquée par écrit.
- La Corée relève une évolution de la discussion, les inquiétudes au sujet de la conformité avec les règles de l'OMC (qui semblent avoir été levées) ayant laissé la place à des inquiétudes au sujet de la concurrence entre OCE et IFD. Elle se prononce en faveur de l'option C pour le calcul de l'effort d'APD et soulève la question de savoir, dans l'hypothèse où un prêt d'APD s'avérait être un crédit à l'exportation caché, de quelle manière le différend serait résolu dans la pratique.
- Le Japon privilégie pour le calcul de l'effort d'APD l'option B, qui est la plus conforme aux décisions des Réunions à haut niveau de 2014 et 2016, mais peut envisager sérieusement l'option C, sous réserve qu'un taux d'actualisation adapté soit déterminé. Le seuil devrait être fixé à 5 %, ce qui permettrait d'encourager la mobilisation de ressources et non un subventionnement excessif. Il approuve les mécanismes de sauvegarde proposés, conscient des contraintes en matière de confidentialité. En ce qui concerne l'additionnalité, il approuve l'option 1, mais pourrait se satisfaire de l'option 2.
- Les Pays-Bas indiquent qu'ils penchent pour le compromis proposé par le Secrétariat, mais qu'ils travaillent toujours à la définition d'une position à l'échelle de l'ensemble de l'administration. L'option C semble la plus réaliste pour le calcul de l'effort d'APD. S'agissant de l'additionnalité, ils se montrent souples mais préfèrent l'option 1.
- La Norvège souligne les résultats positifs obtenus par le groupe d'étude, constatant que chaque partie (développement, crédits à l'exportation) a désormais une vision beaucoup plus claire des préoccupations de l'autre. Il importe aujourd'hui de parvenir à un accord, car la comptabilisation dans l'APD des instruments non concessionnels serait un moyen de stimuler le financement des ODD. Si l'apport de financement est non lié, il n'y a pas de problème de concurrence. La Norvège est favorable à l'option 1 en ce qui concerne les mécanismes de sauvegarde (assortie de la sanction proposée d'exclure de l'APD une IFD dont les activités d'aide serait *de facto* liées), l'option D pour le calcul de l'effort d'APD, et estime que les deux sont acceptables pour ce qui concerne l'additionnalité.
- Le Portugal est d'avis que la proposition du Secrétariat pourrait constituer la base d'un compromis. Il demande des clarifications sur la méthodologie de notification qui serait utilisée pendant la période de transition.
- La République slovaque est d'accord sur le fait que les problèmes en suspens concernant le manque de connaissances sur l'additionnalité et la compatibilité avec les accords multilatéraux se sont atténués, mais estime que le Comité devrait prendre le temps nécessaire pour élaborer un dispositif robuste, fondé sur un consensus, assorti de mécanismes de sauvegarde. La redevabilité mutuelle (entre membres) assurée par le biais des dispositions sur la transparence *ex ante* en constituerait une condition préalable. Les paramètres retenus pour définir les taux d'actualisation utilisés pour le calcul de l'APD créditée devraient refléter le marché et ne pas permettre que des opérations de nature à créer des distorsions sur le marché puissent avoir lieu.
- Pour l'Espagne, le CAD est sur le point de parvenir à une conclusion sur ce sujet. En ce qui concerne le calcul de l'APD, il est nécessaire de compléter les options A, B et C par une proposition relative aux seuils, car la discussion sur les taux d'actualisation est indissociable de la discussion sur les seuils. La raison d'être de la nouvelle composante « défaillance du marché » n'est pas claire, et estompe encore davantage la frontière entre crédits à l'exportation et APD. De solides dispositions *ex ante* sont nécessaires et les normes existantes ne doivent en aucun cas être affaiblies. Pendant la période intermédiaire, il ne devrait pas y avoir juxtaposition des flux de

trésorerie (approche fondée sur les instruments) et des équivalents-dons (approche institutionnelle).

- La Suède considère que la proposition du Secrétariat constitue une bonne base pour un compromis, mais l'introduction de la « défaillance du marché » pourrait entraîner une double comptabilisation du risque, qui est déjà pris en compte dans les primes pour le risque-pays. La période d'essai sera un élément important de l'ensemble des mesures décidées.
- La Suisse est elle aussi d'avis que la proposition du Secrétariat pourrait constituer la base d'un compromis. Elle relève que les efforts déployés par le groupe d'étude ont porté leurs fruits et que le CAD devrait s'efforcer de parvenir à une conclusion à sa réunion d'avril.
- Le Royaume-Uni indique que, pour ce qui concerne le calcul de l'effort d'APD, il préfère l'option C qui est totalement claire et conforme aux décisions prises à la Réunion à haut niveau (le coefficient de base étant toujours fixé à 5 % pour les échéances longues). L'option D présente quelques avantages (protection des OCE) mais aussi des inconvénients (perte de crédibilité de l'APD) et nécessiterait en tout état de cause l'ouverture d'un autre processus de négociation. Il préfère l'option 1 pour les mécanismes de sauvegarde et l'option 2 pour l'additionnalité.
- Les États-Unis pourraient accepter l'option C mais font observer qu'il s'agit d'un gros effort par rapport à leur proposition initiale ; ils invitent les autres membres à faire eux aussi preuve de souplesse dans leurs positions.

22. Le Secrétariat explique que la composante « défaillance du marché » a été ajoutée afin d'inciter à l'investissement dans des pays plus risqués et d'éviter les chevauchements avec les crédits à l'exportation. Pour des raisons pratiques on a repris les catégories de risques définies par les Participants, mais d'autres classifications pourraient tout aussi bien être utilisées, comme l'indice de « la facilité de faire des affaires » de la Banque mondiale. L'autre méthode, l'option D, n'est pas présentée sur le même plan que les autres options. Le Secrétariat a besoin d'un mandat pour développer plus avant cette option puisque qu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre de l'accord issu de la Réunion à haut niveau de 2016 qui décrit clairement une méthodologie fondée sur l'équivalent-don calculé à partir de taux d'actualisation ajustés du risque.

23. La Présidente du CAD résume ces échanges en relevant que la plupart des membres ont indiqué qu'il était possible de parvenir à un accord. En ce qui concerne le calcul de l'effort d'APD, certains ont fait savoir qu'ils pouvaient se satisfaire de l'option C (mais un membre s'est prononcé contre) et quelques-uns soutiennent l'autre approche ; certains formuleront des commentaires écrits ultérieurement. En ce qui concerne le calendrier, la Présidente note que le Comité veut prendre la bonne décision mais que cette décision doit être prise rapidement, tant qu'elle est d'actualité. De plus, ce ne sera pas nécessairement le Comité qui jugera si la décision adoptée est la bonne ou non, mais des tiers. Elle continuera donc de pousser les délégués à parvenir à un accord en avril. Selon elle, aucun autre travail de la part du groupe d'étude n'est nécessaire à ce stade, mais les consultations se poursuivront en tant que de besoin avec les membres. Elle souligne que la période d'essai permettra de recueillir des données réelles (par opposition aux simulations), et permettra d'ajuster le système si des dysfonctionnements sont repérés.

24. Les délégués sont invités à formuler des commentaires jusqu'au 23 mars 2017.

#### **Point 6. Rapport du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement**

25. Le Secrétariat (M. Schütte) informe les membres des résultats des réunions du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT), qui se sont déroulées du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2017. Il aborde différents points touchant aux domaines suivants : coût des réfugiés dans les pays donateurs ; APD - Recueil d'exemples d'activités en matière de conflits, de paix et de sécurité ; équivalents-dons dans l'APD ; organisations internationales éligibles à l'APD ; et coefficient d'APD



appliqué aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On trouvera des renseignements plus détaillés sur la réunion dans le compte rendu succinct officiel [DCD/DAC/STAT/M(2017)1].

**Point 7. Déliement de l'aide : Rapport sur les progrès accomplis en 2016 [DCD/DAC(2017)6]**

26. En présentant le rapport de 2017 sur le déliement de l'aide, le Secrétariat attire l'attention sur deux années consécutives de baisse des résultats en matière de déliement de l'aide, qui font suite à la tendance à l'amélioration précédemment observée. Ce tableau général masque une situation contrastée, où une majorité croissante de membres du CAD enregistrent de bonnes performances, tandis que d'autres affichent des résultats insatisfaisants et s'éloignent encore plus des engagements pris. Par ailleurs un recul inquiétant du respect des dispositions de la Recommandation relatives à la transparence est mis en évidence. Un constat particulièrement préoccupant compte tenu de l'importance que revêt la transparence dans le contexte du débat en cours sur la modernisation l'APD.

27. Le Comité se félicite de ce rapport. Les membres soulèvent quelques points spécifiques sur lesquels ils souhaiteraient obtenir des précisions ou des informations complémentaires, notamment l'effet de la petite taille et de l'éloignement géographique de certains bénéficiaires sur les modes de passation des marchés, le montant minimum des contrats soumis à la notification *ex post* des informations sur l'attribution, et le degré de liaison des coûts imputés des étudiants. Deux membres demandent des modifications d'ordre rédactionnel ou des références complémentaires dans un souci de clarté et afin d'éviter toute méprise. Les membres se déclarent globalement favorables à l'idée d'envisager d'autres travaux structurés sur les liens entre le déliement et l'engagement du secteur privé, à la lumière de l'attention grandissante accordée à ce sujet, étant entendu qu'avant d'engager des travaux concrets, l'accord du Comité sera sollicité.

28. La Présidente conclut en invitant les membres à formuler des commentaires écrits au plus tard le 16 mars avant la fermeture des bureaux, après quoi une version révisée sera diffusée pour approbation selon la procédure écrite.

**Point 8. Financement mixte [DCD/DAC(2017)9]**

29. L'exposé du Secrétariat situe le financement mixte dans le contexte des travaux du Comité sur l'engagement du secteur privé, notamment le suivi des apports (enquêtes sur la philanthropie privée, la réforme de l'APD, la mobilisation) et les recommandations d'action (investissement à impact social, finance verte). Le Secrétariat explique l'axe choisi pour les travaux sur le financement mixte, à savoir la mobilisation d'apports supplémentaires d'aide aux conditions du marché pour le financement d'investissements alignés sur les ODD. Les membres du CAD s'en félicitent et expriment un large soutien en faveur de l'idée de donner aux travaux ultérieurs du Secrétariat l'orientation décrite dans la note et présentée au cours de cette session. Plusieurs membres se prononcent pour la désignation et le soutien d'un participant au groupe informel de parties prenantes qui travaillera à l'élaboration de principes relatifs à l'utilisation de financements mixtes à l'appui du développement durable. La plupart des membres confirment par ailleurs qu'ils participeront à une enquête visant à passer en revue les priorités et les stratégies en matière de financement mixte.

30. En réponse aux questions des membres, il est indiqué que la définition du financement mixte n'est pas encore définitive. Des enquêtes et des réunions d'experts, notamment, alimenteront la discussion sur les principes et les instruments du financement mixte et apporteront des éclairages qui permettront de définir plus précisément les frontières du financement mixte.

31. D'ici la fin de l'année 2017, deux produits phares devraient être établis dans leur version définitive : les principes et la publication. Les principes fourniront aux donateurs un cadre à l'appui de la

prise de décision sur les stratégies en matière de financement mixte. La publication, quant à elle, vise à permettre de mieux comprendre le financement mixte, en mettant en évidence les meilleures pratiques et en constituant un socle de données concrètes. Ces objectifs semblent correspondre aux attentes des membres qui plaident pour un recensement des meilleures pratiques, une étude ciblée de l'éventail des différents instruments et, plus globalement, l'élaboration d'un rapport faisant office de boîte à outils.

32. Par ailleurs, la plupart des membres considèrent l'additionnalité développementale comme un résultat essentiel du financement mixte. Les membres réfléchissent en outre aux différentes parties prenantes qu'il serait particulièrement pertinent d'associer au déroulement des travaux sur le financement mixte. Dans ce contexte, IFD, OSC, ONG, acteurs de terrain, entreprises privées, l'UE et la Banque mondiale, sont évoqués.

### **Point 9. Financement d'un développement bas carbone et résilient**

33. Cette session a pour objet de porter à l'attention des membres du CAD une nouvelle étude horizontale réalisée par le Secrétariat en soutien à la Présidence allemande du G20 – Étude OCDE-G20 sur la croissance, l'investissement et la transition bas carbone – et d'en communiquer les résultats préliminaires.

34. Le Secrétariat (M. Anthony Cox, responsable de projet à la Direction de l'environnement) présente l'étude. Ce projet a pour objectif d'analyser si, et comment, un développement générant peu d'émissions de carbone et résilient aux changements climatiques conformément à l'Accord de Paris, assorti des investissements en infrastructures nécessaires pour le soutenir, peut aider les pays du G20 à sortir du piège de la croissance molle dans lequel ils se trouvent, sans compromettre la compétitivité ni le bien-être. Des synthèses de ce rapport viendront enrichir les travaux des différentes filières du G20 cette année et la présentation officielle du rapport final aura lieu lors du Dialogue de Petersberg sur le Climat, qui se tiendra à Berlin en mai 2017. Le rapport a été diffusé aux comités le 6 mars.

35. Dans le cadre de cette étude, le Secrétariat a présenté une analyse du rôle du financement du développement dans la mobilisation d'investissements en faveur d'infrastructures bas carbone et résilientes aux changements climatiques. L'analyse se concentre sur les banques de développement et institutions de financement du développement nationales, multilatérales et bilatérales. Le Secrétariat (M. Haje Schütte et Mme Naeeda Crisna Morgado) présente les conclusions préliminaires de l'analyse, en soulignant que ces institutions jouent un rôle clé pour aider les pays à concrétiser leurs contributions déterminées au niveau national en mobilisant des investissements privés, et que bon nombre d'entre elles ont adopté des objectifs climatiques, et mis en place des systèmes d'évaluation des risques liés au climat et de publication d'information. Toutefois, pour réaliser leur potentiel, il leur faudra disposer de mandats ambitieux et collaborer avec les pays pour faire mieux connaître les infrastructures bas carbone résilientes aux changements climatiques et en stimuler la demande, moyennant un accès à des financements climatiques concessionnels. Les délégués se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de formuler des commentaires détaillés par écrit sur cette analyse.

### **Point 10. Questions diverses**

36. La déléguée grecque intervient pour rappeler au Comité qu'il y a des postes à pourvoir au sein du Groupe des facilitateurs, soulignant que la date limite pour le dépôt des candidatures est le lendemain.

37. Le Comité remercie chaleureusement la déléguée israélienne, qui participe à sa dernière réunion, pour le travail effectué auprès du Comité, et lui présente tous ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

38. La Présidente récapitule les dates limites à respecter pour formuler des commentaires sur les sujets examinés au cours de la réunion de ce jour-là : les délégués sont invités à adresser des commentaires écrits sur la méthodologie des examens par les pairs d'ici le 15 mars ; ils auront la possibilité d'en formuler d'autres ultérieurement ; des procédures écrites sont en place sur les sujets suivants : déliement de l'aide (16 mars) ; financement mixte (16 mars) ; financement d'un développement bas carbone et résilient (22 mars) ; et instruments du secteur privé (23 mars).